

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. LAUVERGNAT, M. FOURMY, Mme MARTINE, M. LETOURNEUR, Mme QUENENSSE, Mme COTTEREAU, M. BERAU

Secrétaire de séance : M. BERAU

Membre(s) absent(e)(s):

Le dernier compte-rendu du 4 avril 2024 est approuvé.

DELIBERATIONS :

22- OBJET : Création du lieu-dit les quatre vents

Par délibération du 6 juin 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder à la création du lieu-dit les quatre vents de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination du lieu-dit les quatre vents, il est demandé au Conseil municipal

- de VALIDER le nom attribué au lieu-dit,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER la dénomination suivante : lieu-dit les quatre vents cadastré ZI35 et ZI36.

23- OBJET : Réglementation entretien fosse septique logements presbytère

Le conseil municipal unanime décide d'instaurer une réglementation concernant l'entretien de la fosse septique des logements communaux N°1 et N°2 du presbytère situé 1 et 2 place de l'Eglise.

Une vidange et un nettoyage de la fosse est pris en charge par la commune tous les quatre ans.

Si une intervention est nécessaire avant les quatre ans, et qu'il est constaté par l'intervenant que c'est dû à la mauvaise utilisation de la fosse septique, le cout sera répercuté aux locataires à part égale.

Un avenant aux contrats de location sera rédigé pour signature par les locataires.

Nota : Une délibération était prévue à l'ordre du jour pour le transfert de compétence du financement du contingent incendie à la Communauté de Communes du perche. Dans la mesure où, à l'unanimité les membres du conseil sont favorables, il n'est pas utile de prendre cette délibération. En effet la loi précise que sans réponse dans un délai de 3 mois la délibération est réputée favorable.

TRAVAUX :

Enfouissement des réseaux dans le bourg : Les terrassements et les raccordements électrique chez l'habitant sont terminés. Reste les poteaux à enlever lorsque les fils cuivre seront démontés. Suite aux travaux une fuite d'eau est à réparer rue de la petite vigne, par la Sté Team réseaux.

Projet réhabilitation locaux de l'école : A la demande M. MORAND, nous avons reçu la visite de conseillers du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) début juin. Un compte rendu nous parviendra dans 1 mois avec des propositions et des conseils. Par la suite, les plans seront obligatoirement réalisés par un architecte DPLG.

Travaux de la Mairie : Les travaux de réfection de la mairie ont commencé, par le piquetage des murs par l'entreprise Marchand début juin. L'employé communal a démonté les grilles et rehausse le mur de la cour.

Cimetière : le 3^{ème} columbarium a été posé par l'entreprise Brothelande.

URBANISME :

Deux CUB ont été déposés :

Le 17/04/2024 par Actaperche pour la construction d'une maison d'habitation parcelle ZR6 M. Coeuret au petit Montaigu.

Le 25/04/2024 pour la construction d'une maison d'habitation parcelle ZR20 M. Coeuret au petit Montaigu.

Trois Demandes Préalables ont été déposées :

Le 02/05/2024 par Monsieur Lesert pour création de fenêtres de toit et mur bahut à l'arrière de la maison parcelle B229 et 398 au 7 rue de la forge qui a été refusée par l'ABF.

Le 05/06/2024 Monsieur Lesert a renouvelé sa demande après modification. parcelle B229 et 398 au 7 rue de la forge.

Le 27/05/2024 par Monsieur Maudemain pour changement d'une porte de garage parcelle ZC 38 au 7 l'Ambition.

PLUI :

La communauté de commune a proposé à la mairie un plan de zonage pour l'opération d'aides à la rénovation des façades en centre bourg. M. Morand a proposé d'étendre le périmètre en partant des premières maisons en arrivant de Trizay. (voir plan joint).

— Proposition envoyée à madame PRISKA ROBAT
le 06 Juin 2024



COMPTE RENDU DES REUNIONS EXTERIEURES :

Energie Eure et loir :

Les membres du Groupement d'Achat d'Énergies dénombrent 599 collectivités pour les départements du 28-36-37 :

- 191 collectivités d'ENERGIE Eure-et-Loir souhaitent intégrer le nouveau marché relatif à l'électricité :
 - 145 collectivités éligibles aux Tarifs règlementés de vente ont souhaité intégrer tous les Points De Livraison (PDL)
 - 7 collectivités éligibles aux Tarifs règlementés de vente ont souhaité exclusivement l'intégration des PDL non éligibles aux Tarifs règlementés de vente
 - 39 collectivités ne sont pas éligibles aux Tarifs règlementés de vente
- 12 collectivités actuellement aux Tarifs règlementés de vente ont souhaité intégrer le groupement mais pas le nouveau marché

NOGENT-LE-ROI et BEAUMONT-LES-AUTELS sont deux communes qui viennent rejoindre le groupement.

Les communes de LUMEAU, VICHERES, EOLE-EN-BEAUCE, actuellement aux Tarifs règlementés de vente n'ont pas souhaité intégrer le groupement.

SICTOM :

Le SICTOM vient de fêter ses 50 ans

30 communes y sont affiliées soit 31756 habitants sur L'Eure et Loir et l'Orne

Coût du traitement

	2021	2023
Incinération	11€	13€ la tonne
Enfouissement	30€	51€ la tonne

En 2023 on constatait que 41% du contenu des bacs noirs pouvait être composté et 26% trié et valorisé.

Le site de Nogent le Rotrou a été réaménagé.

Augmentation des emplacements et dépôt au sol des gravats et des végétaux.

Mise en place d'une collecte jeux, jouets, articles de bricolage et de jardinage.

Ce qui entraîne une augmentation des charges de personnel compensée par une meilleure valorisation des déchets.

Un taux de refus de tri trop élevé (bacs jaunes avec déchets ménagers ou sac jaunes dans les bacs) ce qui entraîne une augmentation des coûts. (Double transport)

Évolution des coûts de fonctionnement

2022 199,02 € la tonne

2023 229,58 € la tonne + 15,01 %

Tonnage collecté par habitant en 2023 - 607,44 kg par habitant pour un total de 19 290 T.

Bilan 2023	Dépenses	4 423 160 €
	Recettes	5 315 923 €

Parc régional du Perche :

Compte de gestion et compte administratif 2023 et affectation du résultat du budget du Parc

Monsieur Denis Guillemin, Directeur, présente le compte de gestion établi par le trésorier public, constituant le bilan contrôlé des mouvements budgétaires effectués annuellement par le Syndicat Mixte. Madame Anick Bruneau présente le compte administratif en rappelant qu'au terme de l'exercice 2023 la section de fonctionnement affiche un résultat positif de 847 234,23 €. La section d'investissement est quant à elle en déficit de 356 980,16 €, mais avec des engagements positifs restant à réaliser importants de 685 845,72 €, soit un résultat global de l'exercice hors restes à réaliser de **490 254,07 €**, et un résultat global de l'exercice avec restes à réaliser de 1 176 066,79 €.

Budget primitif 2024 du Parc

Pour 2024, le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 809 912 €, incluant un passage des cotisations des communes de 1,30 € à 1,80 € par habitant, auxquels s'ajoutent les contributions des Départements, des Régions, de l'État et de l'Europe.

Côté investissement, le budget s'équilibre à 2 034 655 € (y compris les restes à réaliser), les dépenses étant constituées principalement de travaux tels que la restauration de mares, la réserve naturelle régionale de Bresollettes, la mise en œuvre du programme trame verte et bleue et les travaux sur le domaine.

Contrats de Parc régions Normandie et Centre-Val de Loire

Le Contrat de Parc de la région Normandie se déroulera sur trois ans (2024-2025-2026). L'unique priorité thématique invite à orienter prioritairement l'action du Parc sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du territoire à ses conséquences

DIVERS :

Feux d'artifice :

Il est prévu le 14 juillet 2024 en collaboration avec Argenvilliers, la participation pour la commune de Vichères est de 2 502€.

Fête de Noël 2024 :

La fête de Noël aura lieu le 7 décembre 2024

Achat défibrillateur :

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'achat d'un nouveau défibrillateur pour un montant de 1 300€.

Devis terrassement jeux extérieurs :

Le devis reçu par l'entreprise Jules TP est de 5 497.80€ pour le terrassement et la création d'une rampe d'accès.

Reportage photos aériennes de la commune :

Une société a proposé un reportage photos aériennes de la commune pour un montant de 550 € TTC. Les membres du conseil ne sont pas intéressés par cette prestation.

La séance est levée à 22 h

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
FOURMY	Nicolas	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	
QUENENSSE	Murielle	